



Télévision

## HORS-JEU CONFIRMÉ EN APPEL

L'Association nationale des ligues de sport professionnel apportait hier son soutien à Orange, dans le litige l'opposant à Free et SFR. L'ANLSP soulignait «la réelle concurrence sur le marché des droits sportifs» apporté par la politique d'acquisition de contenus sportifs de l'opérateur historique.

Un soutien qui malheureusement, n'aura pas ému la cour d'appel de Paris... Rappelons que le 24 février dernier, le tribunal de commerce de Paris avait donné raison à Free et SFR dans leur plainte contre Orange pour vente liée. Condamné à ne plus subordonner l'abonnement à sa chaîne Orange Sport à son offre triple play dans un délai d'un mois, Orange avait décidé de suspendre purement et simplement la commercialisation de sa chaîne, tout en faisant appel (cf. **édition du 20 mars**).

La suspension du délai d'exécution du jugement vient donc d'être rejetée. Orange dans un communiqué, indique vouloir «prolonger l'arrêt de la commercialisation d'Orange Sport jusqu'à la décision de la cour d'appel sur le fond». Un appel qui sera jugé le 30 avril... D'ici là, les abonnés d'Orange ayant déjà souscrit à Orange Foot avant le 24 mars pourront toujours bénéficier des matches. Pour les autres, il faudra attendre...

Source : [http://tempsreel.nouvelobs.com/actualites/medias/20090331.OBS1474/orange\\_sport\\_la\\_justice\\_confirme\\_linterdiction.html](http://tempsreel.nouvelobs.com/actualites/medias/20090331.OBS1474/orange_sport_la_justice_confirme_linterdiction.html)

Internet

## PAS D'EMAIL, PAS D'ACTU

Orange l'avait déjà présenté comme une révolution. Son «super moteur de recherche» a été présenté lors du marché annuel des programmes (Mip TV) qui s'est ouvert hier à Cannes.

L'opérateur se lance encore dans une guerre de contenus et a signé de nombreux accords avec des éditeurs. Le sujet principal du moteur de recherche se restreint à l'information et à l'actualité. Les partenaires sont par exemple BFM TV et France 24 pour la vidéo, Europe 1 et RTL pour l'audio, et Le Monde ou encore Les Echos pour le support écrit.

En fait à chaque recherche, le moteur donnera plusieurs réponses, classées dans chacune de ces trois catégories. Même si le modèle économique n'est pas encore défini, Orange promet déjà qu'il partagera avec ses partenaires les revenus publicitaires du site, dont un lancement test, est prévu le 15 avril.

Si l'idée peut paraître bonne, on peut déjà regretter l'inscription obligatoire, ce qui permettra à l'opérateur historique d'établir un joli «fichier client», qu'il partagera sûrement avec ses gentils partenaires...

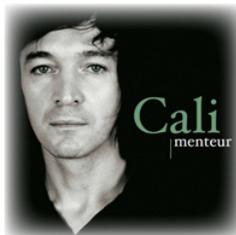
Source : *La Correspondance de la Presse*



Internet

## «JE RETOURNE MA VESTE (TOUJOURS DU BON CÔTÉ)»

Alors que les débats sur la loi création et Internet ont repris hier à l'Assemblée Nationale, une cinquantaine d'artistes se sont réunis au même moment au théâtre de l'Odéon. Le but de cette réunion publique organisée par la Sacem et la SACD, dénoncer «le piratage qui n'est ni plus ni moins que du vol».



Parmi les artistes présents, de nouvelles têtes ont fait leur apparition. Des artistes comme Renan Luce ou Christophe Maé étaient là pour la première fois pour défendre le projet de riposte graduée, prêt à dénoncer les pirates, qui sont malgré tout, aussi leurs fans...

Dans le même temps, un autre artiste, Cali pour ne pas le nommer, a fait machine arrière. Sur le plateau de l'émission «Chez F-OG» il a déclaré : «On ne peut pas traiter de voleur un jeune qui télécharge, alors que nous sommes nous-mêmes les voleurs. On vend les disques trop chers aujourd'hui». En terminant par un petit clin d'œil ailleurs aux majors : «Nos producteurs de disques se font des marges énormes, ce que nous récoltons nous, c'est quand même très très minime».

Comme on dit, il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis :-)

Source : *Le Figaro Economie*

Téléphonie mobile

## EN BELGIQUE AUSSI...

Il semblerait que l'attribution en France, d'une quatrième licence de téléphonie mobile, ait donné quelques idées à nos voisins belges. Le gouvernement a en effet décidé d'attribuer une nouvelle licence à un nouvel entrant.

Au départ, cette quatrième licence belge devait être découpée entre les trois acteurs du marché. Finalement les câblo-opérateurs Telenet et Voo semblent les favoris pour mettre les pieds dans le marché du mobile. Orange, représenté en Belgique via sa filiale Mobistar, devra également se résoudre à partager un peu de son bon gâteau...

Source : *Les Echos*

